

EMOR

5778



n°413

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

La Paracha de Emor (qui signifie « parle ») commence avec des lois spécifiques aux Prêtres (Cohanim) et au Grand Prêtre (Cohen Gadol), ainsi que des règles concernant le service dans le Temple. Un Cohen ne doit pas se rendre impur par contact avec un défunt, excepté pour porter le deuil de ses parents les plus proches. Un Cohen ne peut pas se marier avec une femme divorcée ou une femme qui a eu des relations avec une personne qu'elle ne peut pas épouser. Par ailleurs, un Cohen qui a certains défauts physique ne peut pas effectuer le service dans le Temple.

Un veau, un agneau, ou un petit doit être laissé près de sa mère au moins 7 jours avant de pouvoir être offert en sacrifice. Par ailleurs, on ne peut sacrifier le même jour un animal et son petit.

La seconde partie de la Paracha donne le calendrier annuel des fêtes juives. Le 14 Nissan est offert l'agneau Pascal. Puis, le 15 Nissan commencent les 7 jours de la fête de Pessa'h (8 jours en dehors de la terre d'Israël). Le deuxième jour de Pessa'h est offert l'offrande du Omer (Omer = mesure de volume), première offrande faite d'orge inaugurant la nouvelle récolte. Ce même jour commence le décompte du Omer qui comprend 49 jours. Le cinquantième jour tombe la fête de Chavouot qui célèbre le don de la Torah. Le 1er Tichri tombe Roch Hachana, désigné dans la Torah comme le jour souvenir de la sonnerie (du Chofar). Le 10 Tichri est la date de Yom Kippour, jour de jeûne. Puis, le 15 Tichri commencent les 8 jours de Souccot (9 jours en dehors de la terre d'Israël).

La Paracha mentionne l'interdiction d'assassiner, de blesser son prochain ou de détruire ce qui lui appartient.



Pour la réfoua chéléma de
Tinok Ben Hannah



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Il ne demande pas l'impossible

Vayikra (22, 26) : « Hachem parla à Moché et lui dit : un boeuf ou un mouton ou une chèvre »

Les Sages ont dit au nom de Rabbi Yéhouda Bar Simon : « Le Saint béni soit-Il a dit : Je t'ai donné dix sortes de bêtes, trois sont à ta disposition, et sept ne sont pas à ta disposition. Les trois à ta disposition, ce sont le boeuf, l'agneau et le chevreau, et les sept qui ne sont pas à ta disposition, ce sont le cerf, le chevreuil, le daim, le bouquetin, l'antilope, l'aurochs, le zémer. Je ne vous ai pas imposé la tâche de vous fatiguer à chercher dans les montagnes pour M'amener un sacrifice de ceux qui ne sont pas à votre disposition, mais uniquement de ceux qui sont à votre disposition, qui mangent dans une mangeoire, ainsi qu'il est écrit : « un boeuf ou un mouton ou une chèvre » (Midrach Raba 27) ». C'est pourquoi le prophète dit : « Mon peuple, que t'ai- Je fait, en quoi te suis- Je devenu à charge ? » (Mikha 6) Le Saint béni soit-Il ne demande pas au juif de se fatiguer à courir dans les montagnes pour lui apporter un sacrifice, mais demande seulement des bêtes qu'il garde dans ses troupeaux. Mais que répondrons-nous sur les autres six cent treize mitsvot et celles qui en découlent ? Ne fût-ce que pour les étudier, cela demande un travail considérable !

C'est que nous apprenons de là un grand principe : toute chose qui est à la portée de l'homme, qu'il peut se lever facilement pour faire, cela n'est pas une fatigue ! C'est seulement quand il faut se lever pour aller chercher la chose, et qu'elle ne se trouve pas à portée de la main, que cela s'appelle une fatigue. Toutes les mitsvot se trouvent proches de nous, nous avons la possibilité de les accomplir, et cela ne présente pas de difficulté, comme en témoigne la Torah elle-même : « Car la chose est très proche de toi, dans ta bouche et dans ton coeur, pour la faire » (Devarim 30).

PARACHA : EMOR



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h52 • Sortie : 22h07

Villes dans le monde

Lyon	20h33 • 21h44	Nice	20h18 • 21h27	Los Angeles	19h21 • 20h21
Marseille	20h25 • 21h33	Jerusalem	18h41 • 20h02	New-York	19h37 • 20h42
Strasbourg	20h29 • 21h44	Tel-Aviv	18h53 • 20h04	Londres	20h10 • 21h30
Toulouse	20h41 • 21h50	Bruxelles	20h50 • 22h09	Casablanca	19h57 • 20h57



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Il n'y a rien à faire contre les ordres de Hachem

Vayikra (21, 14) : « Une veuve et une divorcée... il ne les prendra pas pour femme »

On raconte qu'un ba'al techouva avait épousé une jeune femme et construit un foyer juif exemplaire. Leurs proches et tous ceux qui les connaissaient parlaient de l'harmonie merveilleuse qui régnait dans cette maison. L'éducation des enfants était également exemplaire, sans aucune faille, tout était dans la meilleure ligne possible, ils vivaient paisiblement dans l'amour de la Torah et une véritable crainte du Ciel. Et tout à coup, on découvrit un fait terrible, à savoir que la belle-mère, la mère de l'épouse, n'était pas juive, et que l'épouse devait donc se convertir. Comme le mari était cohen, il fut obligé de se séparer de sa femme. Les faits étaient encore en cours d'éclaircissement, mais naturellement, s'ils étaient vrais, il n'y avait rien à faire contre les ordres de Hachem.

Le mari arriva un beau jour chez l'un des grands rabbanim pour prendre conseil de lui à ce sujet. « J'ai senti », dit le Rav, « que s'il y a encore des juifs comme cela dans le monde, nous n'avons rien à craindre ». Imaginez-vous quelle épreuve terrible devait affronter ce juif, jusqu'à ce qu'il ait réussi en tant que ba'al techouva à trouver une épouse, à construire un foyer exemplaire, basé sur la Torah et la crainte de D., et voilà que d'un seul coup, tout allait s'écrouler. Des rivières de larmes coulaient des yeux du mari, raconta le Rav, mais il était fermement décidé : « S'il s'avère que la mère de ma femme n'est pas juive, je me séparerai d'elle comme l'a ordonné Hachem ».



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi Chimon Bar Yo'haï



AU “HASARD” ...

Biographie : Rabbi Arié Leib de Gour

On raconte sur l'auteur de Sefat Emet la parabole suivante : Quelqu'un a grimpé pendant plusieurs années pour atteindre le sommet d'une haute montagne. Après de nombreux efforts, il a enfin réussi à s'y hisser. Et alors, à sa stupéfaction, il voit sur le sommet de la montagne un petit enfant... Que fais-tu là ? Comment as-tu réussi à arriver là ? demande l'homme à l'enfant. « Je suis né ici », répond l'enfant innocemment. C'était là le Sefat Emet de Gour. Il était déjà né au sommet de la montagne, de son père Rabbi Avraham Mordekhai, le fils du 'Hidouchei HaRim de Gour, la veille de Roch 'Hodech Nissan 5607. Son père le reçut comme « cadeau de 'Hanouka » de son père, parce que pendant plusieurs années il n'avait pas eu d'enfant. Dès l'âge de vingt-trois ans, il se mit à diriger la communauté des 'hassidim de Gour en Pologne, après la disparition du Admor d'Alexander zatsal, qui n'avait pris la place du 'Hidouchei HaRim que pendant quatre ans. A son époque, la 'hassidout de Gour grandit et atteignit plusieurs milliers de 'hassidim. Il s'installa dans la ville de Gour en Pologne (à côté de Varsovie), et son influence s'étendait à tout le pays. Il dirigea cette grande communauté pendant trente-cinq ans, jusqu'en 5665. Au cours du dernier mois, il attrapa une maladie mystérieuse, et le jour de Roch 'Hodech Chevat, il ne dit pas le Hallel, car : « les morts ne louent pas Dieu ». Quand arriva le 5 Chevat 5665, il quitta ce monde, et fut enterré dans la ville de Gour.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Le verset avait-il des ailes ?

Durant de nombreuses années, Avraham Tamir a travaillé comme ingénieur pour la compagnie aérienne Eastern Airlines à Miami. Au début des années 80, il décida de tenter sa chance et de se mettre à son compte dans la sous-traitance des avions. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il écrivit au Rabbi de Loubavitch pour demander sa bénédiction pour gagner sa vie correctement. Quelques jours plus tard, il reçut une brève lettre du Rabbi avec une curieuse remarque : «Vérifiez vos Téfilines !».

Avraham Tamir se rendit rapidement chez le Sofer (scribe) local qui, après une vérification minutieuse, signala un problème mineur dans la calligraphie. Il semblait que les lettres sur lesquelles sont ajoutées des «couronnes» (il y en a sept : Guimel, Zayine, Tèt, Noun, Ayine, Tsadik et Chine) pâlisseraient. Il les répara avec l'encre traditionnelle puis renvoya les Téfilines à Avraham qui écrivit rapidement de nouveau au Rabbi pour l'informer qu'il s'était conformé à sa requête. A nouveau, il demanda une bénédiction pour le prochain travail qu'il envisageait.

Mais à nouveau le Rabbi répondit : «Vérifiez vos Téfilines». Avraham était plus que surpris : il avait une confiance absolue dans le Sofer mais peut-être celui-ci avait-il oublié un détail ? Il envoya ses Téfilines à un autre Sofer, à New York, l'informant du problème. Le Sofer, sachant que le Rabbi voyait bien plus loin, vérifia encore plus scrupuleusement et découvrit que les boîtiers n'étaient pas parfaitement cubiques. Il remédia à ce défaut et les renvoya à Avraham Tamir qui écrivit encore une fois au Rabbi, espérant cette fois-ci obtenir la bénédiction qu'il attendait.

Mais pour la troisième fois, le Rabbi répondit : «Vérifiez vos Téfilines !».

Cette fois-ci, Avraham Tamir fit appel à un autre Sofer local, raconta ce qui lui était arrivé et comment les réparations effectuées jusque-là semblaient mystérieusement insuffisantes, selon le Rabbi. Sous les yeux attentifs d'Avraham Tamir, le troisième Sofer ouvrit les boîtiers avec un grand soin et une crainte presque palpable. Il lut attentivement les parchemins.

- Regarde, s'exclama-t-il soudain. Il manque tout un verset !

Par deux fois cette erreur n'avait pas été remarquée ! Elle fut enfin réparée. Soulagé, Avraham écrivit au Rabbi qui, cette fois-ci, répondit par une bénédiction pour son travail.

Durant cette période, Péer, la fille d'Avraham Tamir, âgée de 19 ans, étudiait dans un Séminaire à Crown Heights. Elle n'avait jamais rencontré personnellement le Rabbi mais, ce dimanche, tout le séminaire devait passer devant le Rabbi quand il distribuait des dollars à remettre à la Tsedaka (charité). Péer passa comme ses amies devant le Rabbi, reçut de sa main un billet d'un dollar et, alors qu'elle s'apprêtait à avancer pour laisser passer la queue, le Rabbi la rappela. Il lui tendit un second billet et expliqua : «C'est pour votre père afin qu'il connaisse le succès dans ses affaires !». Inutile de décrire la joie d'Avraham quand sa fille lui rapporta cette seconde bénédiction tout à fait inattendue !

Quelques jours plus tard, à Miami, un homme que Tamir n'avait jamais rencontré auparavant frappa à la porte de son magasin.

- J'ai entendu que vous réparez les pièces détachées des avions ?

- Oui, c'est vrai, répondit Avraham Tamir. Mais je suis surpris que vous m'ayez trouvé alors que je n'ai même pas encore posé une affiche sur ma porte !

L'homme ne voulait pas perdre de temps à discuter de détails aussi insignifiants :

- Je suis très pressé, donc l'argent n'est pas le problème mais la rapidité oui. J'ai 200 pièces à faire réparer. Votre prix sera le mien ! Ce dont j'ai besoin, c'est quelqu'un de confiance qui sache réparer mes avions. D'accord ?

C'était une commande record : chaque réparation coûtait entre 2000 et 5000 dollars ! Bien entendu, Avraham accepta la proposition et son affaire démarra ainsi en fanfare.

Avraham Tamir écrivit encore une fois au Rabbi pour le remercier. Cette fois-ci, le Rabbi répondit droit au but : «Bénédiction et succès dans tous vos efforts !».

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Veillée de Chavou'ot pour les femmes (Rav Avraham GARCIA)

Question : Les femmes ne sont pas tenues de veiller la nuit de Chavou'ot, mais est-ce interdit si elles le font ?

Réponse : Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'une femme veille le soir de Chavou'ot, le seul problème est de lire le Tikoun de la nuit de Chavou'ot, comme le rapporte le Ben Ich 'Hai (Parachat Vayichla'h 6, et Rav Péalim, tome 1, resp. 9).

Par contre, si elles le désirent, elles peuvent lire et étudier d'autres sujets de la Torah (voir Kaf Ha'haim 494).



PERLE `HASSIDIQUE

"Vois chaque jour comme une page de ton autobiographie." (Rabbi Yéchezkel Abramsky)

QUIZZ PARACHA

1. Si la fille d'un Cohen se marie avec un « zar », elle ne peut plus manger de la teroumah. Qu'est-ce qu'un zar ?
2. Quelle est la différence entre neder (vœu) et nedavah (don volontaire) ?
3. Pourquoi commençons-nous à compter le Omer la nuit ?

3. Sinon les sept semaines ne sont pas complètes.

Nedava : obligation sur l'objet et la formule est : « ceci sera mon offrande ».

2. Neder : obligation sur la personne et la formule est : « je prends sur moi telle offrande ».

1. C'est tout homme (Lévi ou Israël) sauf un Cohen.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU